

# Pourquoi agir collectivement ?

Pour atteindre un objectif, il est souvent nécessaire que plusieurs individus s'associent et constituent un **groupe**.

Une **action collective organisée** est fondée sur la volonté d'individus de coopérer à la réalisation d'un but commun, avec des objectifs clairs et partagés. Le but peut être lucratif (gagner de l'argent) ou non lucratif (sans volonté de gagner de l'argent).

## 1. Comment agir collectivement ?

Il faut dresser l'inventaire des tâches à exécuter, afin de les répartir entre les différents participants. La **division des tâches** va permettre la **spécialisation** des individus (une tâche pour un homme ou un groupe) et la **standardisation des règles**. Elle améliore les résultats du groupe.

- il faut **coordonner** les individus, pour que les membres du groupe travaillent à la réalisation de l'objectif commun de la meilleure façon possible.
- il faut tenir compte des **contraintes**. On distingue ainsi les contraintes de temps (ex : un gouvernement qui est nommé pour 5 ans), de résultat et de ressources.
- il faut prendre des **décisions**, effectuer des choix à partir d'informations, accorder les avis différents au sein du groupe. Au sein d'un groupe, où peuvent naître des conflits, les décisions sont plus complexes que dans le cadre d'une action individuelle. Les décisions peuvent être prises soit par tous ceux qui participent à l'action collective, soit par une minorité.



### Rappels de première

## 2. Pourquoi une organisation ?

Une organisation est un groupe d'individus qui présente la particularité d'être **structuré**. Lorsqu'il s'organise, le groupe se dote de règles et choisit un statut juridique. Dans un groupe organisé, le rôle de chacun est déterminé de façon à atteindre l'objectif commun. Quand le groupe organisé veut agir dans la durée et développer son action, il doit se doter d'un cadre juridique : société pour un groupe à objectif lucratif, association pour un groupe à objectif non lucratif.

## 3. La gestion des organisations

### 1 La répartition du pouvoir

Le pouvoir s'exerce différemment selon les organisations. Il peut être plus ou moins centralisé. Une hiérarchie clairement définie permet à chacun de se situer.

### 2 Des mécanismes de coordination ont été mis en évidence par Mintzberg

- l'ajustement mutuel repose sur la coordination par la simple communication informelle (discussion entre individus) ;
- la supervision directe repose sur la coordination par un responsable hiérarchique
- la standardisation des procédés qui repose sur la coordination par des programmes de travail détaillés ;
- la standardisation des résultats repose sur la coordination par des résultats quantitatifs ou qualitatifs ;
- la standardisation des qualifications repose sur la coordination par la formation et les diplômes des individus ;
- la standardisation des normes repose sur la coordination par des normes collectives de travail.



### **Thème 1 : de l'action collective à l'organisation**

Une organisation peut utiliser un ou plusieurs mécanismes. Le mode de coordination est amené à évoluer avec les changements organisationnels.

## **1 La prise de décision**

La prise de décision s'effectue à partir de l'analyse de la situation existante, des contraintes et des objectifs à atteindre.

Pour que la décision soit efficace, les décideurs doivent anticiper les événements et donc disposer d'un système d'information fiable et d'un processus de prise de décision efficace.

## **1 Les règles de fonctionnement**

Dès qu'il y a une organisation sociale, il y a un risque d'intérêts divergents et de conflits. Des règles de fonctionnement claires et précises (règlement intérieur) limitent les risques de conflits.

### **Vocabulaire**

**ACTION COLLECTIVE** : action intentionnelle d'un groupe d'individus en vue d'un objectif commun. Si l'action est complexe, il faut diviser, répartir, coordonner les tâches, c'est-à-dire organiser l'action.

**ORGANISATION** : groupement de ressources humaines, financières et matérielles, coordonnant des actions collectives pour atteindre un objectif précis et commun. Il existe plusieurs formes d'organisations : entreprises privées, organisations non lucratives, organisations publiques.

## Les différents types d'organisations

# 1.2

### 4. Les organisations à but lucratif

Les organisations à but lucratif regroupent les entreprises. Une entreprise est une organisation qui produit et vend des biens ou des services sur un marché, dans le but de réaliser du profit, grâce à des facteurs de production (capital et travail) qu'elle rémunère et à des consommations intermédiaires qu'elle utilise.

- **L'entreprise artisanale** est une très petite entreprise (moins de 10 salariés) dont l'activité principale est la production, la transformation ou la réparation de biens ou la fourniture de services (ex : boulangerie).
- **L'entreprise industrielle** est une entreprise dont l'activité principale est la production ou la transformation d'un bien matériel (ex : PSA automobiles).
- **L'entreprise de services** est une entreprise dont l'activité principale est la production d'un bien immatériel consommé à l'usage (ex : SFR téléphonie)

### 5. Les organisations à but non lucratif

Elles ont des activités qui ne procurent aucun avantage économique direct à leurs membres.

- **Les associations** sont créées par une convention dans laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun des moyens dans un but autre que le partage des bénéfices. Elles sont régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Pour avoir la personnalité juridique, les associations doivent être déclarées. Le ministère de l'Intérieur peut accorder à certaines associations le statut « d'associations reconnues d'utilité publique », qui leur permet de recevoir des dons et legs en plus des cotisations des membres.



### **Thème 1 : de l'action collective à l'organisation**

- Les **syndicats** sont des groupements de personnes constitués afin de défendre les intérêts professionnels de leurs membres. Il faut distinguer les syndicats institués pour la défense des intérêts des salariés (CGT, CFDT, FO,...) et les syndicats patronaux (MEDEF, CGPME, FNSEA,...).
- Les **organisations non gouvernementales (ONG)** sont des associations à but non lucratif dont les activités concernent la solidarité internationale, l'aide au développement, l'action humanitaire (médecins sans frontières), la protection de l'environnement (Greenpeace) et la défense des droits de l'homme (Amnesty international).

## **6. Les organisations publiques**

Les organisations publiques ou administrations, ont pour fonction principale de fournir des services publics non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution des richesses nationales.

- Les **administrations publiques centrales** : l'État, les universités, les musés nationaux, le Trésor public,....
- Les **administrations publiques locales** : régions, départements, communes, lycées,....
- Les **administrations de sécurité sociale** : les caisses régionales d'assurance maladie, les hôpitaux publics, l'URSSAF, l'ASSEDIC...

## **7. Caractériser une organisation : cf. épreuve du bac**



### **L'origine des fonds à la création permet de classer les organisations en**

- **Secteur public d'entreprises** contrôlées par l'État, qui peuvent prendre la forme de régie ou d'établissement public industriel et commercial, d'entreprises semi-publiques (sociétés d'économie mixte).



### Rappels de première

- **Secteur privé** est constitué d'entreprises dont les fonds sont privés et dont l'objectif principal est la réalisation de bénéfices. Les entreprises peuvent être individuelles ou sociétaires.
- **Secteur coopératif** est constitué d'organisations dont la propriété est collective et la gestion participative et démocratique (un adhérent = une voix).

## 1 La taille d'une organisation peut se mesurer par

- L'effectif employé : PE petite entreprise ; PME < 500 salariés ; GE,
- Le chiffre d'affaires pour les organisations à but lucratif,
- Le nombre d'adhérents pour les organisations à but non lucratif,
- Le nombre d'usagers pour les organisations publiques.

## 1 La performance d'une organisation peut-être mesurée à l'aide de critères

- **Quantitatifs** : chiffre d'affaires, résultat, marge, évolution de ratios... pour une organisation à but lucratif ; nombre d'adhérents, nombre d'actions menées,... pour une organisation à but non lucratif ; respect de l'équilibre budgétaire, nombres de transactions réalisées avec les usagers,... pour une organisation publique.
- **Qualitatifs** (nombre d'accidents du travail, nombre de salariés qui ont suivi une formation, taux de retour au service après-vente...).

## 1 Le statut juridique

Toute organisation doit déposer des statuts auprès de l'autorité compétente (préfecture, greffe du tribunal de commerce). Les statuts sont des documents écrits qui fournissent certaines informations sur l'organisation, et qui sont fonction du type d'organisation (société anonyme, société à responsabilité limitée,...).



### Thème 1 : de l'action collective à l'organisation

## 1 La nationalité

La nationalité d'une organisation est celle de son lieu de résidence (siège social) tel qu'il est déterminé dans les statuts. Si une organisation a plusieurs établissements implantés à l'étranger, chaque établissement prend la nationalité du pays d'accueil, et le groupe a la nationalité de la société-mère.

## 2 Les ressources financières

- pour les organisations à but lucratif : le chiffre d'affaires ou ventes,
- pour les organisations à but non lucratif : cotisations des adhérents, dons, legs, subventions,
- pour les organisations publiques : impôts, taxes et cotisations.

## 3 Le champ d'action

Le champ d'action d'une organisation est le territoire géographique de son intervention : local, départemental, régional, national, européen ou mondial.

### Vocabulaire

**ENTREPRISE** : unité économique juridiquement autonome qui produit des biens ou des services dans le but d'en tirer un profit.

**ORGANISATION À BUT NON LUCRATIF** : entité à vocation désintéressée dont les activités ne procurent aucun avantage économique direct à ses membres.

**ASSOCIATION** : organisation créée par une convention dans laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun des moyens dans un but autre que le partage des bénéfices.

**SYNDICAT** : groupement de personnes constitué dans le but de défendre les intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres.

**ORGANISATION PUBLIQUE** : une organisation publique a pour fonction principale de fournir des services publics non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution des richesses nationales.

# Les finalités des entreprises privées

## 2.1

### 1. La fonction de production

L'entreprise est une organisation qui regroupe des moyens humains, techniques et financiers et dont l'activité consiste à produire des biens ou des services afin de les vendre et de réaliser un profit.

- les biens de production sont matériels (voiture, ordinateur),
- les services sont immatériels et nécessitent un travail intellectuel (assurance, connexion internet).

Les entreprises cherchent à satisfaire les **besoins solvables** des consommateurs : ceux que le consommateur peut acheter. Lors du processus de transformation des biens, services et/ou matières premières en produits finis, **l'entreprise crée de la richesse**. Cette richesse est appelée **valeur ajoutée** : chiffre d'affaires moins consommations intermédiaires (achats des biens et/ou des services qui seront transformés pendant le processus de production).

### 2. Les fonctions sociales et sociétales

Au-delà de ces fonctions purement économiques, l'entreprise remplit de plus en plus une fonction sociale, qui se traduit dans l'offre de travail, les rémunérations des salariés, les conditions de travail.

L'entreprise a une **fonction sociétale** grandissante : en fournissant et en pérennisant les emplois, en respectant une certaine **éthique (responsabilité morale)**, en protégeant l'environnement, elle participe à la **responsabilisation écologique** et au maintien d'un développement durable.